

**ADEV ASSOCIATION DEFENSE
ENVIRONNEMENT VILLENEUVE**



VILLENEUVE-LOUBET (s.-m.) - Station estivale
Avenue des Tramways

DEBAT PUBLIC

~~**CONTOURNEMENT ROUTIER DE NICE**~~

**LIAISON AUTOROUTIERE EST-OUEST
DE NICE-EST AU NORD D'ANTIBES**

POURQUOI CE DEBAT ?



Liberté • Égalité • Fraternité
REPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DES ALPES-MARITIMES

Directive Territoriale d'Aménagement



En conclusion du diagnostic

Lors des études préalables à l'élaboration de la DTA, il avait été envisagé l'hypothèse d'un scénario, fondé sur une évolution tendancielle, dans lequel les effets négatifs des dysfonctionnements actuels pourraient l'emporter sur les atouts des Alpes-Maritimes.

Dans ce scénario :

- l'espace continuerait à être consommé de façon anarchique et extensive au prix de la banalisation des espaces naturels et urbains, avec comme conséquence une réduction de l'attrait exercé par la Côte d'Azur et, corrélativement, une baisse des activités liées au tourisme,
- parallèlement, l'aggravation des difficultés à se loger, à se déplacer, les atteintes apportées à l'environnement, dissuaderaient les entreprises de haute technologie de conforter le parc d'activités de Sophia-Antipolis ou, de façon générale, de s'implanter dans les Alpes-Maritimes,
- les activités de production traditionnelles continueraient à stagner faute de trouver des espaces équipés à un prix abordable,
- les difficultés économiques provoqueraient une baisse des ressources alors que l'exigence d'une amélioration de la qualité de vie et de l'environnement nécessiteraient leur accroissement.

Le département n'est pas à l'abri d'un tel scénario qualifié, à juste titre, d'inacceptable.

Ceci explique la multiplication des actions pour faire prévaloir un scénario strictement inverse, une autre logique, volontariste, d'aménagement des Alpes-Maritimes.

Cette logique implique des orientations et des actions cohérentes de l'ensemble des collectivités publiques et des acteurs concernés, en vue d'un développement maîtrisé et durable du département.

C'est dans cette logique nouvelle que s'inscrivent les objectifs et les orientations de l'Etat exprimés dans la présente directive territoriale d'aménagement des Alpes-Maritimes.

Directive
Territoriale d'Aménagement



QUE DIT LA DTA ?

VALORISER

LE RESEAU ROUTIER EXISTANT

- ❑ La valorisation du réseau routier existant demeure un objectif majeur qui s'appuie notamment sur la mise en place, d'ores et déjà engagée, d'un système global d'exploitation du trafic urbain. Cette valorisation conduit à intégrer les voies urbaines dans leur environnement avec un soin tout particulier. Elle doit également conduire à faciliter les relations entre les villes de l'ensemble de la Bande Côtière en évitant tout aménagement inapproprié le long des axes départementaux, en dehors des zones agglomérées.

En conclusion, les effets attendus de la priorité donnée aux transports en commun pourraient conduire les maîtres d'ouvrages à différer la réalisation de routes nouvelles. Toutefois, à titre de précaution, il convient d'entreprendre les études de ces routes afin de réserver les emprises nécessaires dans les documents d'urbanisme.

La quatrième partie "Politiques d'accompagnement" précise les actions qui doivent concrétiser l'orientation en faveur des transports en commun qui se traduira dans les investissements à mettre en œuvre, notamment dans les contrats de plan.

PRIORITE AUX TRANSPORTS EN COMMUN

QUE DIT LA DTA PLUS PRECISEMENT ?

- **Renforcer le rôle des voies ferrées**
- **Développer un réseau maillé en TCSP**
- **Prévoir une liaison Est-Ouest entre la rive Gauche du Var et le Nord d'Antibes**
- **Amélioration des capacités du contournement de Nice**
- **Le tourisme doit rester une activité majeure dans les A.M.**
- **Préserver les espaces et milieux naturels**

QUE PROPOSE LA DDE ?

UN TRACE AUTOROUTIER EN ZONE LITTORALE :

- 1. Une Option courte à l'Ouest de Nice**
- 2. Une Option longue à l'Ouest de Nice**
- 3. Une Option au Nord de Nice**

**DES SOLUTIONS 100 % AUTOROUTIERES,
TOUT POUR L'AUTOMOBILE**

LE PROBLEME EST PRIS A L'ENVERS

ADEV ASSOCIATION DEFENSE ENVIRONNEMENT VILLENEUVE



L'ADEV EST DEFAVORABLE AU PROJET DE LA D.D.E.

- **Projet contraire à la D.T.A.**
- **Projet ne répondant pas aux attentes de la population**
- **Favorisant uniquement l'Usage de l'Automobile**
- **Projet lointain (Horizon 2020)**
- **Projet qui ne respecte pas le protocole de Kyoto**
- **Projet à une évaluation incertaine du coût**
- **Projet qui menace l'équilibre de la basse vallée du Loup,
Le Village de Villeneuve Loubet serait totalement asphyxié
(Echangeur de la Vanade)**

ADEV ASSOCIATION DEFENSE ENVIRONNEMENT VILLENEUVE



L'ADEV propose

1. Développer les Transports en Commun

- Rail : Augmentation des cadences du TER
- T.C.S.P. : Développer rapidement des liaisons : Sophia-Antibes prioritaire
- Interconnexion des voies ferrées et des sites propres
- Création de Nouvelles Gares

2. Amélioration du Réseau Routier Existant

- Compléter l'échangeur autoroutier de Cagnes
- Réalisation immédiate de l'échangeur de Biot vers Sophia/Antibes
- Création d'un raccordement direct de l'A8 vers la voie rapide de Nice
- Sécuriser la RN98 contre les coups de mer
- Requalifier la RN7 entre Antibes et Villeneuve-Loubet
- Réalisation de la RD 604

ADEV ASSOCIATION DEFENSE ENVIRONNEMENT VILLENEUVE



L'ADEV propose

3. Après avoir développé les transports en commun et amélioré le réseau routier existant, une étude sera nécessaire afin d'analyser le besoin d'un nouvel axe autoroutier en 2020.

D'ici 2020, les données auront changé en raison du prix du pétrole et de sa rareté.

ADEV ASSOCIATION DEFENSE ENVIRONNEMENT VILLENEUVE



COMMENT SOMMES-NOUS ARRIVES A CETTE SITUATION ?

- **PAS DE COORDINATION DE TOUS LES MOYENS DE TRANSPORT**
LGV-3^{ème} Voie-Contournement routier de Nice-TCSP → Dossiers séparés
- **ABSENCE DE COHERENCE**
Nouvelle Pénétrante Cagnes-Vence sans couloir TCSP
- **BEAUCOUP D'ETUDES MAIS PAS DE REALISATION**



AMENAGEMENT DE LA RN98

ENTRE LES MARINAS de VILLENEUVE LOUBET ET LE FORT CARRE D'ANTIBES

2002-2003

**LA RD 604 (Valbonne/Roquefort/
Villeneuve Loubet)**

QUE SONT DEVENUS CES PROJETS ?

EXISTENT-ILS TOUJOURS ?

La RN 98 fermée entre Antibes et Villeneuve-Loubet

La circulation routière a été coupée, hier, sur le bord de mer, entre Villeneuve-Loubet et Antibes.

En raison d'un coup de mer, la portion de RN 98 comprise entre Fort carré et Marina Baie des Anges a

été fermée à partir de 13 heures. Une déviation a été mise en place en direction de la RN 7 toute proche. Les services de l'Équipement devaient être à pied d'œuvre dans la nuit pour tenter de nettoyer la voie envahie par de l'eau de mer et des galets. Avec pour mission un rétablissement du trafic dès que possible...

Autant dire que cette nouvelle coupure, pas si exceptionnelle en période automnale ou hivernale, a eu des répercussions importantes sur la circulation. La grève à la SNCF et l'existence de ralentissements pour cause de travaux en bord de mer à Cagnes-sur-Mer, n'ont pas arrangé les choses.



Entre Villeneuve-Loubet et Antibes, la route du bord de mer, le long de la voie ferrée, est un axe fragile, très exposé au moindre coup de mer. (Photo Michel Tilmant)

**ADEV ASSOCIATION DEFENSE
ENVIRONNEMENT VILLENEUVE**



**SI UN NOUVEL AXE ROUTIER S'AVERAIT NECESSAIRE
LEQUEL CHOISIR ?**

- **TRACE COURT (Solution 1)**
- **TRACE LONG (Solution 2)**



Le Contournement de Nice

Les solutions possibles à l'ouest du fleuve Var



Origine D.D.E.

Où sont
situés

Les
Echangeurs ?

Les
Parties à
L'air Libre ?

Philippe UNTERREINER

La question est posée par Monsieur Serge JOVER, Président de l'Association de Défense et d'Environnement de Villeneuve (ADEV) :

« Dans l'option longue est prévu un échangeur au nord-est de Sophia-Antipolis ; dans l'option courte est prévu un échangeur à l'est de Sophia-Antipolis ; peut-on connaître précisément la localisation de ces deux échangeurs. L'option longue prévoit un tracé de 28 kilomètres, dont 26 kilomètres de tunnels et viaducs. Où sont-situés les deux kilomètres en surface ? Dans l'option courte, un tracé de 25 kilomètres est prévu, dont 22 kilomètres de tunnels et viaducs. Où sont situés les trois kilomètres en surface ? »

Concernant les solutions 1 et 2, nous avons indiqué dans le dossier que nous proposons pour la solution longue, un échangeur au nord-est de Sophia-Antipolis, dans la carrière de la Roque, actuellement désaffectée et faisant fonction de lieu de dépôt. Nous ne prendrions que 7 hectares sur les 35 hectares disponibles. Ce n'est en conséquence qu'une petite partie de la carrière qui servirait de lieu d'implantation à l'échangeur. Dans l'option courte, nous proposons un échangeur sur la RD2085 au Nord des espaces remarquables selon la Loi littorale, définis dans le cadre de la DTA ; il s'agit du secteur de la Vanade. Ce sont des propositions que nous avons formulées après nous être assurés de leur faisabilité. Les études devront néanmoins se poursuivre, qui pourront permettre d'envisager d'autres emplacements.

Concernant les linéaires indiqués, ce sont des ordres de grandeur. En l'état actuel, nous ne sommes pas en mesure de situer les parties à l'air libre et les parties enterrées. En revanche, nous savons que les terrains rocheux propices à la creusée des tunnels impliquent une remontée des tracés vers le nord, pour trouver des roches saines, calcaires ; des tracés directs au sud rencontreraient des zones alluvionnaires, qui entraîneraient des surcoûts et des difficultés de réalisation. Nous proposons d'étudier après le débat public des tracés au nord, dans des couvertures de terrain suffisamment importantes une réalisation presque entièrement en souterrain. Bien entendu, il y aura des parties à l'air libre dans la vallée du Var, à l'échangeur proposé à l'ouest (carrière de La Roque ou sur la PD2085) et au raccordement avec l'autoroute A8 (secteur de Vaugrenier pour la solution 1 courte et secteur des Breguières pour la solution longue). D'autres émergences à l'air libre seront possibles suivant le calage du profil en long. En l'état actuel, je ne peux vous fournir de réponses plus précises.

ADEV ASSOCIATION DEFENSE ENVIRONNEMENT VILLENEUVE



- **Si un nouvel axe est nécessaire
Cela ne peut être que le tracé long: La DTA dit**

La liaison nouvelle susvisée, reliant Nice au nord d'Antibes, délestera l'autoroute A8 dans sa partie la plus chargée et facilitera la requalification du bord de mer qui retrouvera une vocation touristique de promenade et d'accès aux plages.

II-23 - Préserver les paysages naturels et valoriser les paysages urbains

Les paysages de la Côte d'Azur, éléments fondateurs de son essor touristique, doivent être pris en compte et mis en valeur lors de toutes les actions d'aménagement du territoire.

Echangeur de LA VANADE

Tracé court: ne présentant que des inconvénients

- **L'échangeur de La Vanade étant situé trop proche du Village de Villeneuve Loubet**
- **Dans une zone protégée: Natura 2000, Arrêté de Biotope,**
- **Près des nappes phréatiques de Villeneuve, Cagnes/Mer,**
- **A proximité du futur lycée**

CE SERA L'ASPHYXIE DU VILLAGE DE VILLENEUVE LOUBET

ADEV ASSOCIATION DEFENSE ENVIRONNEMENT VILLENEUVE



Avantage du tracé long:

Plus direct, Plus rapide,

Meilleure accessibilité au parc d'activité de Sophia Antipolis et à ses extensions

Un nouvel axe souterrain protégeant les espaces naturels (échangeur à la carrière de la Roque)

Cet Echangeur à la Carrière de la Roque est-il nécessaire ?

La RD 604 (Valbone_Roquefort_Villeneuve) sera créée en 2020 , double emploi ?

**ADEV ASSOCIATION DEFENSE
ENVIRONNEMENT VILLENEUVE**



**JAMAIS NOUS N'ACCEPTERONS
UN ECHANGEUR AUTOROUTIER+TRACE à l'air libre
A LA VANADE
A PROXIMITE DU VILLAGE de VILLENEUVE LOUBET**



ADEV ASSOCIATION DEFENSE ENVIRONNEMENT VILLENEUVE

CONCLUSION



- **DEVELOPPONS LES TRANSPORTS EN COMMUN**
- **AMELIORONS LE RESEAU ROUTIER EXISTANT**
- **Nouvelle Analyse de la situation routière**
- **UNIQUEMENT un nouvel axe routier SI nécessaire après nouvelle étude**
- **Le tracé long respecte la DTA et l'Environnement (sans échangeur) et en souterrain.**

ADEV ASSOCIATION DEFENSE ENVIRONNEMENT VILLENEUVE



VILLENEUVE-LOUBET (A.-M.) - Station estivale
Avenue des Tramways

**La fin du XIX siècle était le début
des transports en commun,
le XXI siècle le redeviendra-t-il ?**

**REUNION PUBLIQUE de l'ADEV
SUR LE CONTOURNEMENT DE NICE
LE 18 JANVIER 2006 A 18H30
Salle ESCOFFIER A VILLENEUVE LOUBET**

Merci pour votre écoute